

Nom commercial : einzA Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA Fugenmörtel Keramik

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

produits chimiques pour la construction
mortier

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG
Junkersstraße 13
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einzA.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

Identification de distributeur

Adresse

Verbano Color SA
Via della Posta
6943 Bioggio

N° de téléphone +41 91 60 56 344

N° Fax +41 91 60 56 345

e-mail info@verbanocolor.ch

Identification de distributeur

Adresse

Josef Dolder AG
Lerchentalerstraße 17
9016 St. Gallen

N° de téléphone +41 71 282 22 66

N° Fax +41 71 282 22 55

e-mail info@josefdolder.ch

Identification de distributeur

Adresse

Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG
Uttigenstraße 120
3603 Thun

N° de téléphone +41 33 22 37 429

e-mail info@seg.swiss

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Nom commercial : einZA Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Ciment Portland

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Le produit a une faible teneur en chromate conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006. La condition préalable pour la réduction des chromates est un stockage correct et le respect de la durée de conservation. Dès que le mélange sec entre en contact avec l'eau ou devient humide, une solution fortement alcaline se forme. En raison de sa forte alcalinité, le mortier humide peut avoir un effet irritant sur la peau et les yeux. En particulier en cas d'exposition prolongée (par exemple, à genoux dans un mortier humide), il existe un risque de graves lésions cutanées en raison de l'alcalinité. En cas de stockage incorrect (pénétration d'humidité) ou par recouvrement, l'effet de tout réducteur de chromate contenu peut diminuer et une sensibilisation par contact avec la peau ne peut être exclue.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| N° | Dénomination de la substance | | Indications complémentaires | |
|----|-----------------------------------|--|-----------------------------|------------|
| | N° CAS / CE / Index / REACH | Classification (CE) 1272/2008 (CLP) | Concentration | % |
| 1 | Ciment Portland | | | |
| | 65997-15-1 266-043-4 - - | Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 | >= 10,00 - < 25,00 | % en poids |

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Nom commercial : einZA Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Pour la protection individuelle, voir rubrique 8. Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire). Ne pas inhaler les poussières. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Stocker au sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Il est essentiel de respecter les instructions du fabricant concernant les conditions de stockage et la durée de conservation (voir également la rubrique 2 "Autres dangers identifiés").

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Nom commercial : einZA Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Agents oxydants; Bases

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

| N° | Dénomination de la substance | N° CAS | N° CE |
|----|--|-------------------|-------------------|
| 1 | Ciment Portland | 65997-15-1 | 266-043-4 |
| | MAK (SUVA) | | |
| | Portlandzement (Staub) / Ciment Portland (poussière) | | |
| | VLE (8h) | 5 e | mg/m ³ |
| | Remarque/s | S | |
| 2 | Poussières | | |
| | MAK (SUVA) | | |
| | Staub, alveolengängig / Poussière alvéolaire | | |
| | VLE (8h) | 3 a | mg/m ³ |
| | MAK (SUVA) | | |
| | Staub, einatembar / Poussière, inhalable | | |
| | VLE (8h) | 10 e | mg/m ³ |

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié Gants protecteurs imprégnés de nitrile
 Temps de passage >= 480 min

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Etat d'agrégation | solide |
| Etat | Poudre |
| Couleur | Suivant le nom du produit |

Nom commercial : einza Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

| | |
|--|----------------------|
| Odeur | |
| caractéristique | |
| pH | |
| Valeur | > 12 |
| Remarque/s | solution dans l'eau |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | |
| Non applicable | |
| Point de fusion/point de congélation | |
| Non applicable | |
| Température de décomposition | |
| Donnée non disponible. | |
| Point d'éclair | |
| Non applicable | |
| Température d'inflammation | |
| Donnée non disponible. | |
| Propriétés comburantes | |
| Non applicable | |
| Propriétés explosives | |
| Non applicable | |
| Inflammabilité | |
| Non applicable | |
| Limites inférieure d'explosion | |
| Donnée non disponible. | |
| Limites supérieure d'explosion | |
| Donnée non disponible. | |
| Pression de vapeur | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité de vapeur relative | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité relative | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité | |
| Donnée non disponible. | |
| Solubilité dans l'eau | |
| Remarque/s | entièrement miscible |
| Solubilité | |
| Donnée non disponible. | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | |
| Donnée non disponible. | |
| Viscosité cinématique | |
| Non applicable | |
| Essai de séparation des dissolvants | |
| Non applicable | |
| Caractéristiques des particules | |
| Donnée non disponible. | |

9.2 Autres informations

| |
|----------------------------|
| Autres informations |
| Donnée non disponible. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Nom commercial : einZA Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

A protéger contre l'humidité et l'eau.

10.5 Matières incompatibles

Acides; Agents d'oxydation; Bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| |
|---|
| Toxicité orale aiguë |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité dermale aiguë |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité aiguë par inhalation |
| Donnée non disponible. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée |
| Donnée non disponible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire |
| Donnée non disponible. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée |
| Donnée non disponible. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour la reproduction |
| Donnée non disponible. |
| Cancérogénicité |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |
| Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration |
| Non applicable |
| Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée |
| Irritant pour la peau et les muqueuses. L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. Des expositions répétées peuvent conduire à des difficultés respiratoires permanentes. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|---|
| Toxicité sur les poissons (aiguë) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité sur les poissons (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (aiguë) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les algues (aiguë) |
| Donnée non disponible. |

Nom commercial : einZA Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets 17 01 01 béton

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Nom commercial : einZA Fugenmörtel Keramik

Code produit: 0027101

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 19.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 795219